

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr
guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 2 mai 2017

Monsieur le Maire,

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 17 février 2017.

Par courrier réceptionné le 1^{er} mars 2017, vous avez sollicité l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 27 avril 2017 pour examiner ce projet que vous avez présenté, accompagné de Monsieur Michel GREUZAT représentant votre bureau d'études CABINET GREUZAT.

Après avoir présenté votre commune et votre projet, au regard des motifs de saisine et après échanges, vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur la justification du projet.

Au final, la commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Elle a bien compris la justification concernant l'extension de la zone d'activité. En revanche, elle rend un avis défavorable sur la zone AU dans le hameau de Romeny qui n'apparaît pas suffisamment justifiée.

Elle vous recommande de revoir l'OAP de la zone d'activité, de reclasser en Uj le secteur N (ex carrière dans le bourg) et émet une remarque sur le manque de lisibilité des plans.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Fabien VALLEE
Mairie
Place Auguste Tinchant
77640 JOUARRE

Le Directeur Départemental des Territoires
de Seine-et-Marne

YVES SCHENFEIGEL